

*Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, renseignements et annonces, est centralisé à l'Administration du Journal, 4, rue Gentil.*

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. PITRAT, directeur, ou son fondé de pouvoirs. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste. L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie PITRAT aîné, 4, rue Gentil, à Lyon.

## SOMMAIRE

TEXTE : Jurisprudence. — Les grands travaux projetés. — Les chemins de fer. Decauville au Conseil général de Constantine. — L'élargissement de la rue de la Charité. — Chronique artistique. — Concours : villes de Valence et de Lausanne. — Les nouveaux ponts. — Avis et renseignements divers. — Travaux en cours d'exécution. — Résultats et mises en adjudication etc., etc. — GRAVURES : Vue générale, détails du pont Morand.

## JURISPRUDENCE

TRIBUNAL CIVIL DE LYON. — AUDIENCE DU 17 FÉVRIER 1890  
Présidence de M. BARRAS.

**BREVET D'INVENTION. — MATIÈRE BREVETABLE. — CARACTÈRE. — PRODUIT. — DÉFINITION. — MOYEN CONNU. — APPLICATION NOUVELLE. — RÉSULTAT DIFFÉRENT. — MODE D'ASSEMBLAGE DE RAILS. — EMPLOI ANTÉRIEUR. — BUT ET RÉSULTATS SEMBLABLES. — ACTION EN CONTREFAÇON NON JUSTIFIÉE.**

*L'invention brevetable est celle qui constitue un produit et non un simple résultat.*

*Et l'on doit considérer comme un produit une invention qui se présente sous la forme d'un corps déterminé, tangible, pouvant être naturellement transmis et livré au commerce, tandis que le résultat, qui est la somme des avantages procurés par l'application du produit, est un effet immatériel et exclusif de toute idée de corps certain.*

*D'autre part pour être brevetable, l'application nouvelle d'un moyen connu doit produire un résultat différent de celui que ce moyen avait produit jusque-là.*

*Et ce caractère ne saurait être reconnu à un système de jonction et d'assemblage de rails, déjà employé, par d'autres inventeurs, dans un but identique et en vue du même résultat.*

DECAUVILLE c. WEITZ.

Le jugement qui suit renferme un exposé suivant des faits de la cause :

« Attendu qu'à la date du 16 octobre 1888, Decauville a fait régulièrement procéder à la saisie descriptive d'une portion de voie ferrée livrée par Weitz à la Poudrerie nationale d'Angoulême ;

« Et que, par deux exploits séparés en date des 24 octobre et 24 décembre 1888, il a assigné ledit Weitz aux fins : 1<sup>o</sup> de s'entendre déclarer contrefacteur des brevets et certificat d'addition pris par lui les 15 novembre 1875, 10 juillet 1877 et 13 février 1880, pour un système de voie ferrée à jonction universelle ; 2<sup>o</sup> de faire prononcer la confiscation des objets contrefaits ; 3<sup>o</sup> de s'entendre condamner à des dommages-intérêts ;

« Attendu que les deux instances sont connexes et qu'il y a lieu de les joindre pour être statué par un seul et même jugement ;

« Attendu que Decauville a pris le 15 novembre 1875, un brevet pour certaines dispositions dans l'établissement des voies ferrées portatives, notamment en ce qui concerne l'assemblage des rails bout à bout par un mode de jonction s'effectuant au moyen

d'un feuillard placé à l'une des extrémités d'un rail et sur lequel devront s'appuyer deux petites éclisses rivées à l'extrémité du rail correspondant ;

« Que le 13 juillet 1876 il a pris un certificat d'addition au brevet précédent pour une disposition nouvelle dans le mode de jonction, consistant dans l'adaptation d'une platine en saillie à l'un des bouts du rail et d'une éclisse à l'autre bout ; et qu'enfin il a pris, le 13 février 1880, un brevet pour un système de voie ferrée à jonction universelle, jonction pouvant s'effectuer de deux manières : soit au moyen d'une platine fixée à l'une des extrémités du rail et d'éclisses rivées ou boulonnées à l'autre extrémité, le rail parallèle du tronçon de voie portant à ses extrémités les mêmes organes inversement placés ; soit, en employant une pièce de fer ou d'acier légèrement recourbée à droite et à gauche, de façon à marier les deux bouts de rails qui s'emboîteront en commun dans ce ferrement et seront fixés à l'aide de petits boulons ;

« Attendu que des énonciations du procès-verbal de constat du 16 octobre 1888 et de l'examen des spécimens produits au Tribunal, il résulte : en premier lieu que, dans le matériel des voies fournies par Weitz à la Poudrerie nationale d'Angoulême les jonctions sont faites au moyen d'un ferrement semblable à celui décrit et mentionné au brevet de Decauville, du 13 février 1880, avec cette seule différence que le ferrement de celui-ci est rivé sur le patin du rail, tandis que le ferrement de Weitz est rivé sur l'axe du rail ; en second lieu, que les organes de jonction sont disposés dans le tronçon de voie de Weitz de la même manière que dans les tronçons de voie de Decauville ;

« Attendu que Weitz conclut au rejet de la demande formée contre lui par Decauville par les trois motifs suivants : 1<sup>o</sup> l'invention de Decauville s'appliquant, non pas à un produit, mais à un résultat, n'est pas brevetable ; 2<sup>o</sup> en supposant même qu'elle s'appliquât à un produit, elle ne serait pas davantage brevetable, ce produit se trouvant depuis longtemps dans le domaine public ; 3<sup>o</sup> son système de jonction, dans tous les cas, présente avec celui de Decauville des différences qui ne permettent pas de le considérer comme une contrefaçon de celui-ci ;

« Sur le premier moyen :

« Attendu que l'invention de Decauville peut se caractériser ainsi ; un tronçon de voie d'une seule pièce muni à chacune de ses extrémités de certains organes de jonction, soit éclisses, soit ferrement, qui permettent de le poser et de le réunir à un autre tronçon, quel que soit le côté par lequel on le présente ; et que de cette énonciation ressort la preuve que cette invention s'applique en réalité à un produit et non à un résultat ; que le produit et le résultat ont chacun un caractère propre qui ne permet pas de les confondre ; que si celui-ci, qui est la source des avantages procurés par l'application du produit, est un effet immatériel et exclusif de toute idée de corps certain, le produit au contraire, se présente toujours sous la forme d'un corps déterminé, tangible, pouvant être matériellement transmis et livré au commerce, et qu'il est incontestable que les signes caractéristiques du produit se rencontrent bien dans l'invention de Decauville, telle qu'elle vient d'être formulée ;

« Sur la deuxième moyen :

« Attendu que, pour établir que le produit de Decauville n'est pas nouveau et se trouve dans le domaine public, Weitz oppose à celui-ci six brevets antérieurs ;

« Que les quatre premiers, les brevets Corbin, Barlow, Berrens et Bazaine, n'ont aucun rapport avec le brevet Decauville,



mais qu'il n'en est pas de même des deux autres, les brevets Joyce et Dering ;

« Que, dans le premier (brevet Joyce), l'assemblage des rails s'effectue au moyen d'une plaque en fer recourbée, qui enveloppe l'extrémité de la tête inférieure et du corps du rail et dans lequel s'emboîte le rail suivant ;

« Que, dans le second (brevet Dering), il s'effectue au moyen d'une griffe qui embrasse les deux bouts contigus des rails en passant au-dessous d'eux ;

« Attendu que, dans leurs éléments principaux et essentiels, la pièce métallique de Joyce comme la griffe de Dering, sont semblables à l'organe de jonction décrit par Decauville dans son brevet du 13 février 1880 et que les brevets de Joyce et de Dering sont l'un du 27 mai 1857, l'autre du 22 mai 1861, par conséquent antérieurs à celui de Decauville ; que dès lors le moyen de ce dernier doit être considéré comme un moyen connu, tombé dans le domaine public et non brevetable, à moins qu'il soit démontré que Decauville a fait de ce moyen connu une application nouvelle, cas auquel celui-ci aurait, de par son brevet, un privilège sur cette application spéciale.

« Attendu que Decauville fait résulter la nouveauté de cette application, en premier lieu : de ce qu'il adapte son organe de jonction à des tronçons de voie d'une seule pièce construite pour des voies temporaires et portatives, tandis que Joyce et Dering adaptaient les leurs à des rails ordinaires et indépendants, destinés à la construction de voies fixes et permanentes ; en deuxième lieu : de ce que dans les systèmes Joyce et Dering l'organe de jonction était fixé à l'une des extrémités de chaque rail, tandis que dans son système c'est le tronçon de voie qui est muni à ses deux extrémités et en sens inverse, dudit organe, dispositions à l'aide desquelles il est arrivé à obtenir une jonction facile et rapide permettant d'effectuer la pose de la voie sans tâtonnement et quel que soit le bout du tronçon qui sera présenté à la jonction.

« Mais attendu que pour être brevetable l'application nouvelle d'un moyen connu doit produire un résultat différent de celui que ce moyen avait produit jusque-là : et que dans l'espèce il est incontestable que la moyen employé par Decauville pour obtenir la jonction où l'assemblage des rails l'a été également par Joyce et Dering dans un but identique et en vue du même résultat ; que dans le système Decauville comme dans le système Joyce et Dering le même moyen a la même fonction et la même destination et que son application est la même dans les deux cas ;

« Attendu qu'ainsi l'application qu'a faite Decauville d'un moyen connu n'a pas le caractère de nouveauté qui est indispensable pour assurer à son auteur la propriété exclusive de cette application et que, dès lors, l'action de celui-ci contre Weitz n'est pas fondée et doit être rejetée ;

« Sur le troisième moyen relatif aux différences qui peuvent exister entre le système Weitz et le système Decauville.

« Attendu qu'il est sans intérêt d'en examiner la valeur ;

« En ce qui concerne les dommages intérêts réclamés par Weitz :

« Attendu, d'une part, que la bonne foi de Decauville n'est pas douteuse, et, d'autre part, que, si l'instance actuelle a causé à Weitz un préjudice, ce préjudice sera suffisamment réparé par l'allocation des dépens ;

« Par ces motifs,

« Le Tribunal,

« Jugeant en matière ordinaire et premier ressort ;

« Après délibéré ;

« Oûi, en ses conclusions, M. Bérard, substitut de M. le Procureur de la République ;

« Joint les deux instances ;

« Et, statuant par un seul jugement ;

« Déclare Decauville mal fondé dans ses demandes, fins et conclusions ;

« L'en déboute, et le condamne, au besoin, à titre de dommages-intérêts, en tous les dépens de l'instance. »

## LES GRANDS TRAVAUX PROJETÉS

L'embellissement de notre ville est, depuis ces dernières années, la principale préoccupation de nos corps élus. L'assainissement lui-même, qui a été si longtemps négligé, est l'objet d'un grand nombre de projets à l'étude.

Outre les grands travaux actuellement en achèvement ou en cours d'exécution, d'autres plus importants encore vont être commencés d'ici à l'année prochaine. Si nous tenons également compte de tous les travaux projetés, dont l'exécution est assurée, et de ceux qui s'imposeront à bref délai, la nomenclature ci-dessous nous en donnera l'état à peu près certain.

1° **Travaux de chemins de fer.** — Suppression des passages à niveau des cours Vitton, Lafayette, de la rue Paul-Bert et de l'avenue de Villeurbanne. — Construction d'une nouvelle gare aux Brotteaux. — Agrandissement des gares à marchandises de la Part-Dieu et de la Mouche. — Station de voyageurs à la Guillotière. — Réfection de la ligne de Mornant pour la mettre à voie large et la prolonger jusqu'à Saint-Étienne. — Construction de la ligne de Saint-Clair à Sathonay. — Construction de la nouvelle ligne à voie étroite de Lyon à la Côte-Saint-André.

2° **Nouvelles lignes de tramways projetées.** — Prolongement de la ligne d'Oullins jusqu'à Saint-Genis-Laval. — Ligne à traction mécanique de Lyon à Sainte-Foy. — Ligne du quai Saint-Vincent à Rochecardon. — Nouveau réseau urbain. — Prolongement de la plupart des lignes de banlieue.

3° **Ponts et chaussées.** — Construction d'un pont entre la place de la Boucle et l'entrée du parc de la Tête-d'Or. — Pont de la Croix-Rousse à Fourvière. — Pont des Facultés. — Pont dans l'axe de la nouvelle Préfecture reliant directement cette dernière avec le centre de la ville, pour remplacer le pont de l'Hôtel-Dieu qui devient insuffisant. — Reconstruction du pont de la Guillotière. — Passerelle entre la Mouche et la presqu'île de Perrache. — Réfection du pont d'Ainay.

Pavage en bois de nos principales artères. — Amélioration du pavage dans la plupart des rues de la rive gauche. — Établissement de trottoirs en asphalte dans les III<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> arrondissements. — Élargissement des rues de la Charité, de Marseille, du tronçon de la rue Moncey entre l'avenue de Saxe et la place du Pont. — Élargissement des rues Bât-d'Argot et Puits-Gaillot.

4° **Création de nouvelles artères, places et squares.** — Voie d'accès entre l'extrémité orientale du boulevard de la Croix-Rousse et le cours d'Herbouville. — Prolongement du cours de la Liberté jusqu'à la gare de la Mouche. — Prolongement de l'avenue Chevreul, de l'avenue du Château. — Ouverture d'une rue entre la place Bellecour et l'entrée de la rue Centrale, dégagant ainsi le quartier des Célestins. — Nouvelles rues dans les quartiers Saint-Paul et Saint-Vincent. — Création de nouvelles rues et de boulevards sur l'emplacement des anciens forts aujourd'hui comblés et nivelés. — Création d'un jardin public et d'une grande place sur l'emplacement de l'ancien fort du Colombier. — Établissement d'un grand square au centre des quartiers de la rive gauche. — Prolongement du cours Charlemagne et création d'une grande place à une de ses extrémités. — Ouverture du prolongement de la rue Moncey.

5° **Nouveaux bâtiments ou édifices.** — Construction d'un hôtel des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Construction d'un hôtel pour le gouverneur militaire de Lyon. — Bourse de travail. — Bibliothèque publique et municipale. — Construction d'un théâtre populaire dans les quartiers de la rive gauche. — Nouveaux hô-

pitaux d'isolement dans la banlieue. — Construction de mairies pour les III<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> arrondissements. — Établissement d'un grand marché couvert dans les vieux quartiers, entre la rue Mercière et le quai Saint-Antoine, pour remplacer le marché en plein vent actuel. — Marché couvert pour la rive gauche. — Reconstruction hors de la ville de l'hospice de la Charité. — Nouveaux abattoirs à la Mouche.

6° **Navigation.** — Établissement d'un bas-port sur la rive gauche du Rhône, entre le pont de la Guillotière et le fort de la Vitriolerie, et, sur la rive droite du Rhône, entre la Boucle et le pont Saint-Clair. — Amélioration du cours du Rhône en aval de Lyon. — Achèvement du quai de l'Industrie, à Vaise.

7° **Services d'hygiène publique.** — Amélioration du service des eaux par l'installation de nouvelles galeries de filtration et création d'un réservoir sur le plateau de Bron. — Prolongement des égouts collecteurs. — Établissement du système *tout à l'égout*, dans les nouveaux quartiers projetés, etc., etc.

Tels sont, parmi les plus urgents, les principaux travaux dont l'adoption est à peu près certaine. Notre ville tient à honneur de mériter, à tous les points de vue, le titre de seconde capitale de la France. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette activité des autorités compétentes qui, en apportant un aliment considérable aux industries du bâtiment, améliore d'une façon très sensible les divers services publics de Lyon.

SINÉD.

#### LES CHEMINS DE FER DECAUVILLE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE CONSTANTINE

La lettre que M. Paul Decauville a adressée au Conseil général de Constantine, est actuellement très instructive. Elle nous apprend que « la voie de 0,60 est non seulement admise, mais encore conseillée par l'administration des travaux publics. » Dans un précédent article (voir *Moniteur industriel* du 24 avril), nous avons dit quel cas nous faisons de cette assertion et nous ajouterons aujourd'hui qu'il nous paraît fort étonnant que « l'administration des travaux publics prit sur elle de conseiller l'emploi de la voie de 0,60, même du système Decauville, alors qu'elle lui imposa un gabarit rendant presque impossible l'établissement d'une locomotive d'une puissance suffisante à l'exploitation des lignes à fortes rampes, les seules où la voie de 0,60 pourrait être économique. » Si certains services publics, en présence des résultats apparents du chemin de fer de l'Exposition, ont cru voir, dans le système Decauville, la solution du chemin de fer économique, l'engouement a bientôt fait place à une appréciation plus juste des faits. Les chiffres mêmes fournis par M. Grill, organisateur de l'exploitation du chemin de fer de l'Exposition de 1889, prouvent qu'en admettant que le chemin de fer Decauville soit d'un établissement économique, ce qu'il resterait à démontrer, l'entretien et l'exploitation en sont fort onéreux.

M. Paul Decauville annonce, ce qui du reste n'est pas neuf, et nous-mêmes l'avons démontré, après bien d'autres, en 1874, que l'établissement des lignes sur l'accotement des routes fait immédiatement disparaître un des plus importants chapitres des dépenses de premier établissement d'un chemin de fer : le prix d'achat des terrains, d'expropriation, d'ouvrages d'art, etc.

M. Paul Decauville nous dit ensuite que, « du moment où l'on veut poser la voie sur le bord, de la route il importe de ne prendre que le moins de largeur possible, etc. »

Or, ce qui limite l'emprise à faire sur l'accotement du chemin emprunté par une voie ferrée, n'est pas la largeur de la voie, mais celle du matériel, ainsi que l'impose du 3<sup>e</sup> paragraphe de de l'article 7 du cahier des charges-types. « Un intervalle libre de 0,30 au moins sera réservé entre la verticale de l'arrêt de cette bordure et la partie la plus saillante du matériel de la voie ferrée;

un autre intervalle libre de 1<sup>m</sup>,10 subsistera entre ce matériel et la verticale de l'arrêt extérieur de l'accotement de la route. » Ce que M. Paul Decauville veut obtenir, « ce sont des prescriptions libérales qui favorisent son développement, c'est-à-dire que l'on modifie les prescriptions de l'article 4 du décret du 6 août 1881, imposant au matériel de la voie de 0,60 une largeur maxima de 1,50 qui donne un matériel peu confortable, et empêcherait certainement les usines de Petit-Bourg d'établir et mettre en service des sleeping-cars; mais du moment où le contrôle admettrait sur les voies de 0,60, en dépit des prescriptions du décret du 6 août 1881, un matériel ayant un gabarit de plus de 1,50, prenons le gabarit du matériel de chemin de fer de l'Exposition, 1,875, autant vaut prendre la voie de 0,75 qui y correspond, le coefficient de 2,5 fois la largeur de la voie ne pouvant être dépassé sans compromettre la stabilité du matériel.

L'emploi de la voie de 0,75, qui admet un matériel très confortable, quoique en conformité avec les stipulations des règlements ne coûterait pas beaucoup plus, à rendement équivalent, que la voie de 0,60, l'augmentation de dépense d'établissement de la voie, étant compensée, en grande partie, par le matériel plus important qu'exige la voie de 0,60, et nous nous chargerions certainement d'exécuter des lignes en voie de 0,75 dans les prix de 16 à 20.000 francs par kilomètre fixés par M. Decauville.

Nous ne suivrons pas aujourd'hui M. Decauville dans les conseils qu'il veut bien, dans sa haute compétence, donner au département sur la meilleure méthode à suivre pour l'exécution des lignes et leur exploitation et discuterons dans notre prochain article, la valeur des voies rivées, Decauville ou autres, au point de vue de l'économie de la construction et de l'entretien.

En terminant nous ferons simplement remarquer que M. Decauville est bien modeste quand il fixe à 2 le nombre des locomotives nécessaires à l'exploitation d'une ligne de 40 kilomètres. En effet, ces locomotives ne doivent fournir annuellement, en bon entrein, qu'un parcours de 25.000 kilomètres chacune, soit 50.000 kilomètres. Or, en admettant deux trains par jour dans chaque sens, le parcours de chaque machine, non compris les manœuvres, serait de 29 600 kilomètres, ce qui est trop et compromettrait certainement le bon entretien du matériel roulant.

*(Moniteur industriel.)*

E. C.

#### L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DE LA CHARITÉ

Ouvrez un guide, un dictionnaire ou une géographie, vous y trouverez à propos de Lyon cette mention : « seconde ville de France » ; M. Joanne, pour varier la formule, la qualifie de « première ville de France après Paris » ; suit la nomenclature traditionnelle des habitants, les renseignements de toutes sortes intéressant les touristes, etc.; pour ne mécontenter personne, disons de Lyon que c'est la première ville de province. Nous autres Lyonnais sommes fiers, et à juste titre, de cette qualification de notre ville natale : aussi ne devrions-nous rien négliger pour qu'elle s'affirme de plus en plus, et que non seulement le nombre des habitants, mais encore et surtout l'embellissement de la cité, ne nous laissent rien à envier aux villes classées après elle.

Depuis quelques années, il est vrai, on a marché à grands pas dans cette voie; de grands travaux ont été exécutés, de nombreuses lignes de tramways et de chemins de fer établies, des monuments édifiés; dans quelque temps la ville sera dotée des nouveaux ponts qui se sont fait attendre, comme une jolie femme pour un dîner, afin de mieux produire son effet; le quartier Grôlée va être transformé, sans trop de hâte sans doute, car il a déjà été adressé à M. le Préfet et à M. le Maire d'énergiques protestations « contre les lenteurs apportées à la fixation des indemnités », protestations suivies des menaces des soussignés de « ne plus payer à partir de

ce jour ni locations, impôts, patentes et licences ». C'est peut-être jusqu'ici la première pétition à ce sujet; en tout cas il est plus que probable que ce ne sera pas la dernière. C'est du reste l'accompagnement obligatoire de tous les projets de transformation, élargissements, etc.; ce qui suit confirme notre dire.

Nous avons donné en son temps dans ce journal l'avis d'enquête au sujet de l'élargissement de la rue de la Charité; on peut considérer comme un axiome la nécessité d'élargir et de régulariser cette voie, il est donc superflu de le faire ressortir davantage. La largeur projetée doit être de 16 mètres jusqu'à la rue Sala; par rapport à la largeur actuelle, celle proposée peut de prime abord paraître suffisante; mais il faut compter avec les nécessités de l'avenir et considérer que la rue de la Charité, communication directe entre la place Carnot et la place Bellecour, est appelée à prendre un grand développement et à devenir non pas une rivale, mais une auxiliaire de la rue Victor-Hugo; elle relie en effet beaucoup plus directement que cette dernière le cours du Midi à la rue de la République, évitant le contour de la place Carnot et le parcours entre l'entrée de la rue Victor-Hugo et la place de la Charité; de plus, la rue Victor-Hugo devient de plus en plus encombrée, les tramways la parcourent sans cesse, à tel point qu'on a été obligé tout dernièrement d'y établir un nouveau garage; la circulation leur y sera réservée pour ainsi dire, à l'exclusion des autres voitures qui préféreront prendre une voie parallèle et éviter ainsi d'innombrables retards.

Toutes ces considérations tendent à montrer que la rue de la Charité, avec une largeur de 16 mètres, ne répondrait pas à ses nouveaux besoins: c'est ce dont étaient persuadés les promoteurs d'une pétition revêtue des signatures d'un grand nombre d'intéressés et demandant la largeur de 20 mètres. Cela n'a rien qui puisse paraître exagéré; car il ne s'agit pas d'une petite ville ou d'un quartier où l'augmentation de trafic soit lente; nous parlons d'un quartier où la circulation augmente incessamment, ce dont il faut tenir compte; et on ne doit pas considérer seulement ce qu'elle est maintenant, alors qu'elle est par places presque impraticable; mais ce qu'elle pourra devenir quand les voitures de tout genre y auront trouvé un débouché direct et suffisant. Or, en admettant que pendant un certain temps 16 mètres satisfassent aux exigences du trafic, il viendra un moment fort peu éloigné où une largeur de 20 mètres s'imposerait: mieux vaut donc la prendre tout de suite; autrement quand la ligne de tramways projetée de la rue Terme Sainte-Blandine, circulera concurremment avec les cars Ripert des Terreaux à Sainte-Blandine, Paris n'aurait plus seul son « carrefour des Écrasés », et la rue de la Charité pourrait sans tarder changer son nom contre ce lugubre qualificatif.

L'élargissement demandé par la pétition a également l'avantage de faire disparaître les masures ou bicoques comprises entre la rue François-Dauphin et la rue Sala. Elles sont loin d'être un embellissement pour le quartier et manquent totalement de pittoresque. La Commission d'hygiène pourrait se joindre aux pétitionnaires pour hâter la suppression de ces sortes de cabanes en contre-bas, écrasées, aux petites fenêtres, dont le chef-lieu de canton le plus perdu ne voudrait pas même pour sa plus petite rue. Dans la même catégorie peut se ranger le petit bâtiment qui fait la pointe entre la rue de la Charité et la rue de Fleurieu. Tout cela demande à faire place à de belles façades sur une large voie favorable à une active circulation.

Or, il est fort à craindre que ce désir ne soit pas réalisé, car la Ville refuse la largeur demandée par la pétition: 16 mètres elle a proposé, 16 mètres elle maintiendra; ce qui est le plus regrettable dans ce refus, c'est qu'il est appuyé sur cette raison — lisez: prétexte — que cette pétition était seulement en faveur de quelques intéressés, qui s'attendaient à une bonne petite spéculation. Il est trop juste que la Ville veuille agir avec impartialité et ne

consente pas à se prêter à de petits calculs d'intérêt personnel, mais il est bien certain aussi que, dans des expropriations ou tous travaux de ce genre, il y a toujours des gens qui savent tirer les marrons du feu. Mais là n'était pas le seul point de vue à envisager et on doit avant tout se poser cette question à savoir si, oui ou non, la largeur maxima de 20 mètres répond aux intérêts et aux besoins de tous.

Nous croyons avoir montré suffisamment par ce qui précède que le besoin s'en fait sentir pour un avenir très rapproché. Une foule d'autres raisons qui ne sont pas de notre compétence plaident dans le même sens; aussi sommes-nous persuadé que l'Administration n'a pas dit son dernier mot, et que, sans favoriser quelques intéressés qui auraient pu se glisser parmi les pétitionnaires, elle saura ajouter à la beauté de la ville ainsi qu'à la prospérité de tout un quartier.

L.-H. O.

## CHRONIQUE ARTISTIQUE

### LES FÊTES DU PARC

L'œuvre des Fournaux de la presse vient de bénéficier d'une somme assez ronde, grâce à l'amabilité de notre directeur du Casino, qui a bien voulu organiser les dernières fêtes du Parc, afin de grossir un peu la caisse de cette œuvre si nécessaire et si charitable.

Ces fêtes n'ont pas tout à fait donné le résultat attendu, les frais d'organisation ayant dépassé le chiffre prévu et la pluie du dernier jour ayant éloigné bien des promeneurs.

L'intention n'en a pas moins été très courtoise; et toute la presse est unanime à féliciter M. Verdillet de sa généreuse initiative.

Rien n'était plus curieux que les préparatifs de la cavalcade au Musée Guimet. Les repoussantes momies, les mornes statues d'airain, les grotesques dieux chinois, que notre municipalité a bénévolement laissé partir à Paris, avaient fait place à une foule bruyante, parée de toutes sortes de costumes aux plus vives couleurs et remuant dans tous les sens. Dans les escaliers qui conduisent aux diverses salles, c'est une cacophonie sans pareille; tout ce monde bariolé crie, se presse, se bouscule; les uns montent ou descendent, tandis que d'autres attendent avec impatience, dans les couloirs, le moment du départ. C'était un spectacle des plus pittoresques et des plus curieux.

Parmi les chars de la cavalcade, celui de la « Ville de Lyon », traîné par six chevaux noirs, était très brillamment disposé et d'une belle décoration, celui du « Casino », avec son escorte d'amazones offrait un coup d'œil charmant. Le reste, un peu banal, ne présentait qu'un maigre intérêt.

Le soleil qui ce jour-là dardait des rayons impitoyables a dû incommoder plus que légèrement nos figurantes à qui l'on avait offert quelques copieuses libations pour leur donner gaité et entrain, et qui ont produit naturellement un tout autre effet.

Un désordre déplorable s'est malheureusement emparé du cortège au centre de la ville et, comme toujours, les agents s'efforçaient avec les termes qui les caractérisent, à maintenir... l'ordre en empêchant votre serviteur de s'approcher des groupes pour prendre quelques spécimens photographiques de ce curieux cortège coupé, çà et là, par la foule bruyante et les attelages d'un autre acabit qui escortaient la cavalcade.

Les fêtes de nuit ont été particulièrement remarquables au Parc. Les cordons lumineux qui entouraient le lac, les lanternes vénitienes qui, pendues aux arbres, formaient des voûtes multicolores s'étendant au loin, l'orchestre du Casino dont les échos se répercutaient au milieu des rumeurs étouffées de la foule, les feux de Bengale jetant par instant des lueurs étranges à travers les bois,

tout cela donnait à notre Parc un aspect des plus féériques. De jour l'attrait était moins grand, à part l'anglais Orton, dont le ballon offrait un spectacle nouveau et curieux, rien ne rompait la monotonie des spectacles populaires.

Pendant ce temps-là, nos théâtres chômaient; mais nos directeurs n'ont pas à se plaindre, ils ont eu, j'espère, d'assez bons moments, ces mois derniers! Nous sommes, d'ailleurs, à l'époque où le grand plaisir des Lyonnais consiste à aller, le soir, prendre le frais sous les marronniers de Bellecour, aux accords mélodieux de l'orchestre de notre sympathique maestro.

Nous souhaitons, cependant, que *Cendrillonnette* tienne l'affiche encore quelques jours; opérette, qui n'a peut-être rien de merveilleux par elle-même, mais que Jane May par sa fine diction et ses gestes inimitables rend particulièrement drôle et intéressante.

Aussi, est-ce avec grand plaisir que nous reverrions cette artiste remarquable à notre prochaine saison théâtrale.

Quant au Grand-Théâtre, il a clôturé la série des drames, par le *Juif-Errant*, bien interprété par les excellents artistes de M. Dalbert, mais dont la mise en scène aurait gagné à être plus complète; la bacchanale était bien insignifiante.

## CONCOURS

### VILLE DE VALENCE

Dans sa cinquième et dernière séance, le jury a procédé à l'ouverture des plis cachetés des quatre projets primés.

Le jury était au complet. Sur l'invitation du président, le secrétaire donne lecture du procès-verbal des opérations du jury.

Après avoir constaté et fait constater que les plis cachetés contenant les noms des concurrents sont restés intacts, M. le Président procède à l'ouverture des quatre plis contenant les noms des auteurs des quatre projets primés.

Ces noms sont les suivants :

Projet classé premier : N° d'ordre : 15; devise : *Alea jacta est.*

Nom de l'auteur : en collaboration : MM. Bertich-Proust et Paul Bichoff, architectes à Paris.

Projet classé deuxième : N° d'ordre 33; devise : *La Lessive.*

Nom de l'auteur : François Roux architecte à Paris.

Projet classé troisième : N° d'ordre : 42; devise : *Rhône.*

Nom de l'auteur : François Roux, architecte à Lyon.

Projet classé quatrième : N° d'ordre : 1; devise : *Volens nolens.*

Nom de l'auteur : Garde l'anonyme. Le pli cacheté porte textuellement : « M. Rey, architecte à Valence, fera connaître le nom de l'auteur du projet s'il y a lieu. »

Rappelons que le jury se composait de MM. Clerc, président; Vaudremer, Journoud, Coquet, Bousignes, Fontaille, Romiguère, Huguenel, Perdu, membres du jury, et de M. Villard, secrétaire.

Le résultat fait grand honneur à la municipalité de Valence qui a su, par sa décision de mise au concours, encourager l'émulation de jeunes artistes en donnant à leur ville un monument digne d'elle. A tous ces titres nous sommes donc heureux de féliciter les organisateurs et d'espérer que, conformément aux idées que nous ne cessons d'émettre, nous obtiendrons la mise au concours de tous les monuments publics.

### VILLE DE LAUSANNE

Nous avons le plaisir d'enregistrer le nouveau et brillant succès remporté par M. Gaspard André, l'éminent architecte lyonnais,

au talent duquel notre ville est redevable de plusieurs édifices remarquables.

Le jury, chargé de prononcer sur les projets du concours international ouvert pour la construction de la future Université de Lausanne, a rendu son verdict il y a quelques jours. Il n'a pas accordé de premier prix.

Le deuxième prix, de 8000 fr., a été décerné à M. Gaspard André, de Lyon.

Le troisième prix, de 5000 fr., à M. Demierre, de Paris; le quatrième, de 4500 fr., à MM. Henri Legrand et Gaston Leroy, de Paris; le cinquième, de 3500 fr., à MM. Kuder et Muller, de Strasbourg; le sixième, de 2500 fr., à M. Recordon, de Lausanne; le septième, de 1500 fr., à M. Hagberg, de Berlin.

M. André a donc triomphé là de redoutables concurrents.

Nous sommes heureux de lui présenter nos plus sincères félicitations.

Nous regrettons seulement de ne pouvoir donner à nos lecteurs une description du projet de M. André, dont il a fait lui-même une excellente critique dans une notice jointe à son projet et dans laquelle il avoue, avec beaucoup d'esprit et infiniment de bonne grâce, les défauts qui auraient pu lui être reprochés.

## AVIS IMPORTANT

Nous lisons dans le numéro du 25 mai du journal *le Bâtiment* :

« Nous apprenons qu'une nombreuse réunion de fabricants de briques, tuiles, poteries et autres terres cuites du bâtiment, de Paris et de la province, a eu lieu le 21 mai, au siège de l'*Union céramique et chauxfournière de France*, 49, rue de Chabrol.

« En présence de la hausse considérable du charbon, la réunion a décidé à l'unanimité que les prix de toutes les briques, tuiles, poteries et toutes terres-cuites du bâtiment seraient augmentés de 10 0,0 à partir du 1<sup>er</sup> juin. »

## LES NOUVEAUX PONTS

Les ponts Morand et Lafayette sont à la veille d'être terminés; l'inauguration du premier reste fixée au 14 juillet prochain et celle du pont Lafayette aura lieu un ou deux mois après, quoique les travaux de ce dernier aient été commencés beaucoup plus tard.

Lyon va donc bientôt posséder deux ponts présentant les derniers perfectionnements de la science, et d'une réelle valeur artistique, elle peut, à juste titre, être fière de ces travaux remarquables et uniques en France.

Les difficultés que les ingénieurs ont dû surmonter étaient en effet très grandes. Le niveau du quai étant peu élevé au-dessus du fleuve, et les nécessités de la navigation réclamant impérieusement de n'établir que trois travées, sans qu'il soit possible d'élever la chaussée du pont afin de ne pas enterrer les maisons voisines, toutes ces considérations ont conduit les ingénieurs à établir des arcs très allongés. Ces arcs devaient en outre supporter une charge relativement très forte, or la forme allongée se prêtant mal à la résistance il a fallu prendre un métal qui, à poids égal, soit beaucoup plus résistant que le fer, c'est-à-dire l'acier.

Nos ponts présentent donc cette particularité remarquable que le surbaissement, c'est-à-dire le rapport entre la hauteur de la flèche et la longueur de la corde de l'arc, est le plus faible qui ait été obtenu jusqu'à ce jour, il est d'environ 1/15,5; ce résultat est d'autant plus à considérer que certains constructeurs l'avaient jugé impossible.

La construction des piles n'a rien offert de particulier, notons simplement que les fondations s'arrêtent de 13 à 14 mètres au-dessous de l'étiage et que la pression moyenne de la maçonnerie sur sa base varie de 4 à 5 kilogrammes par centimètre carré.

Le poids d'acier employé a été pour chaque pont d'environ 2.500.000 kilos, celui de la fonte ordinaire, utilisée pour les sabots sur lesquels s'appuient les arcs, est de 240.000 kilos. Quant à la fonte nécessaire à la décoration, corniches, parapets et ornements divers, son poids s'élève à environ 260.000 kilos. Ce qui fait le total imposant de 3 millions de kilos de métal.

La pression exercée par les arcs sur les piles, par l'intermédiaire des sabots, est relativement élevée, soit environ 50 kilos par centimètre carré, aussi a-t-on dû faire appel aux carrières d'Hauteville pour placer aux endroits convenables des pierres très résistantes, offrant toute sécurité.

Un des phénomènes les plus curieux est certainement la variation de niveau que suivra le pont selon les saisons. En effet les arcs sous l'influence de la température se dilateront, or comme il ne peuvent s'étendre en longueur puisque les piles sont fixes, ils gagneront forcément leur développement en hauteur. En été le niveau sera ainsi plus élevé qu'en hiver. Pour une variation de température de 60°, soit par exemple de -20° à +40°, l'augmentation de niveau sera de 18 centimètres. Comme conséquence de tout ceci on ne pourra caler définitivement le pont, à l'aide de clavettes spéciales, que sous l'influence d'une température moyenne.

La cohésion du pont est obtenue par des entretoisements entre les huit arcs qui forment chaque travée, malgré cela les trépidations, inévitables dans les ouvrages métalliques, se produiront aux passages des voitures.

Une centaine d'ouvriers riveurs ont été employés au pont Morand et, actuellement trente peintres donnent le dernier cachet artistique à la construction. La compagnie du Creusot, qui avait l'entreprise des constructions métalliques, était représentée par MM. Fournernet et Camus comme directeurs des travaux.

La décoration du pont Morand est des mieux réussies, les demi-colonnes des piles en granit rouge poli, s'harmonisent très heureusement avec le ton vert bronze des arcs. Quant à celle du pont Lafayette elle en est très différente; la coloration sera probablement recherchée dans les nuances brunes. Dans ce dernier ouvrage d'art les corniches seront supportées par des pilastres très gracieux qui en domineront d'autres plus petits placés au second plan, selon l'effet déjà obtenu au grand Opéra de Paris. De plus les piles posséderont à mi-hauteur des niches où seront placées les statues du Rhône et de la Saône, composées par notre sculpteur lyonnais, M. Aubert, d'après les célèbres originaux de Coustou.

C'est la compagnie de Fives-Lilles qui a conduit l'entreprise du pont Lafayette avec beaucoup d'habileté. On sait que la longueur de ce dernier est sensiblement égale à celle de son aîné, et que sa largeur est exactement la même, soit 20 mètres dont 11 de chaussée.

Après l'inauguration officielle du pont Morand on procédera aux épreuves pour essais. Ces épreuves consistent à remplir de gravier toute la surface du pont de manière à obtenir une pression de 400 kilos par mètre carré sur la chaussée et de 300 kilos sur les trottoirs. Cette charge étant ensuite enlevée on fera circuler de nombreuses voitures lourdement chargées, autant que le pont

pourra en contenir, et la flèche, qu'on observera avec soin, devra être d'environ 1 centimètre.

MM. les ingénieurs Girardon et Tavernier ont dressé les projets, aidés de MM. Amalric et Vial, conducteur des ponts et chaussées. Les études de détails ont été faites par M. Pradel, pour le pont Morand, et M. Lantrac pour le pont Lafayette.

Ces magnifiques travaux font le plus grand honneur à leurs ingénieurs qui, aidés intelligemment par tous leurs chefs de services, ont donné une nouvelle preuve de leur grande science et de leur savoir.

M. C.

### A PROPOS DE LA RUE GROLÉE

Il paraîtrait, ainsi que nous l'avions prévu, que la Ville sera obligée d'étendre l'expropriation à cinq immeubles non compris dans le projet primitif. Il est regrettable que cette erreur se reconnaisse juste au dernier moment et apporte, par ce fait, un retard forcé au commencement des travaux, de sorte que les intéressés se trouvent absolument lésés.

Or, il est certain qu'on aurait pu éviter un aussi fâcheux résultat en faisant, dès le début, une enquête très sérieuse sur lesdits immeubles. Nous n'avons cessé de dire, dans nos précédents numéros, qu'on serait conduit à exproprier supplémentaires certaines maisons importantes.

Nous souhaitons maintenant, dans l'intérêt de tous, que les difficultés qui paraissent surgir soient promptement aplanies et que, cette fois, on puisse se mettre de suite à l'œuvre, car, nous le répétons, le temps presse pour éviter à la Ville sa part de responsabilité. L. R.



### AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Traités et marchés.** — Un décret présidentiel, en date du 14 avril 1890, a approuvé les soumissions présentées, en vue des travaux d'appropriation de la Bourse du travail, cours Morand, 39 (ancien théâtre des Variétés), par :

M. Magadoux, directeur de la Société coopérative des ouvriers maçons, pour travaux de maçonnerie, évalués à 2.391 fr. 85.

M. Moulon (Jules), représentant de la Société coopérative des ouvriers plâtriers, pour travaux de peinture-plâtrerie, évalués à 7489 fr. 86.

M. Pardon, entrepreneur, pour travaux de menuiserie, évalués à 3444 fr. 25.

M. Bonnetin, entrepreneur, pour travaux de serrurerie, évalués à 4466 fr. 99.

M. Giroud, peintre-dessinateur, pour travaux de peinture décorative, évalués à 3023 fr. 32.

M. Paret, tapissier, pour fourniture de mobilier, évaluée à 1980 fr.

M. Bruel, fumiste, pour travaux de fumisterie, évalués à 200 fr.

M. Pétavit, plombier-zingueur, pour travaux de plomberie évalués à 4826 fr. 25.

— Par décision en date du 19 avril 1890, M. le Préfet du Rhône

a approuvé la soumission présentée par M. Nann (Ch.), entrepreneur, cours de la Liberté, 30, en vue de la fourniture de la pierre de taille nécessaire à la construction de l'Hôtel des invalides du travail, comprise dans le 2<sup>e</sup> lot de l'adjudication (non adjugé).

Évaluation : 102.910 fr. 55.

Ladite soumission comportant un rabais de 2 0/0.

**L'Hôtel de Ville.** — D'après un de nos confrères, le service de l'architecture municipale s'occupe, en ce moment, d'établir les plans et devis d'une restauration complète des différents bâtiments de l'hôtel de ville.

Ce travail considérable, qui coûterait cinq ou six cent mille francs, serait exécuté aussitôt après le départ des services de la Préfecture.

La grande salle des Fêtes, où se tiennent actuellement les séances du Conseil, serait entièrement restaurée et rendue à sa destination première : elle serait uniquement réservée aux fêtes et réceptions municipales.

Il y aurait donc lieu d'installer une vaste salle des séances dans une des parties de la maison de ville. Le choix de l'architecte en chef, M. Hirsch, se porterait probablement sur l'aile sud actuellement occupée par le service du secrétariat général pour la police.

L'économie générale des divers projets qui sont à l'étude consiste surtout à faire rentrer, dans les bâtiments de l'hôtel de ville, tous les multiples services municipaux qui ont dû, faute d'espace, être relégués sur divers points de la ville : la voirie, la recette municipale, l'architecture, etc., etc.

**Pont en béton.** — Le *Bulletin* de la Société des ingénieurs et architectes d'Autriche, donne des détails sur un pont de chemin de fer établi dans le système Monier, à Matzleinsdorf, dans la Basse-Autriche.

Le système Monier est caractérisé par l'insertion dans le béton de treillis métallique formé de fils de fer entrelacés.

Le pont dont il est question a 10 mètres d'ouverture libre, 1 mètre de flèche, 0<sup>m</sup>,15 d'épaisseur à la clé et 0<sup>m</sup>,20 aux naissances. Dans le béton est noyé un treillis de fils de fer entrelacés de 10 et 7<sup>mm</sup> de diamètre, ce treillis s'arrête à 0<sup>m</sup>,02 de l'intrados de la voûte.

Le béton est composé d'une partie de ciment de Portland et de trois parties de sable du Danube lavé, on le met par couches de 0<sup>m</sup>,20 d'épaisseur, et on le pilonne.

L'épreuve a été faite d'abord avec une charge de rails, puis avec un train. Les observations faites à huit endroits de l'intrados ont fait constater une flexion de 2<sup>mm</sup> environ qui a disparu presque entièrement après l'enlèvement de la charge. Le *Bulletin* de la Société des ingénieurs civils croit que la Compagnie *Sud-Bahn*, sur les lignes de laquelle se trouve ce pont, va en faire établir d'autres dans le même système.

**Chemin de fer à voie étroite.** — Nous apprenons qu'un important projet est à l'étude pour la construction, autour de Lyon, d'un réseau considérable ayant notre ville comme tête de ligne.

## TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

**Cabinet de M. BELLEMAIN, 25, rue Saint-Pierre.**

*Cours Lafayette, et en retour sur l'avenue de Vendôme.* Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M<sup>me</sup> Deblesson et M. Bellemain, rue Saint-Pierre, 25; entrepreneurs : maçonnerie, M. Emiel, 134, rue Boileau; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Débat, 71, chemin Bellecombe; pierre blanche, MM. Janin frères et Barthélemy et C<sup>e</sup>, 67, quai de l'Hôpital; serrurerie, MM. Pélisson, 36, rue Saint-Joseph, et Lambert, 5, rue de l'Arbre-Sec. Au plancher du 1<sup>er</sup> étage.

**Cabinet de M. BLEIN, 86, cours de la Liberté.**

*Rue Boileau angle de l'avenue du Château.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Dussurget, 4, place des Terreaux; entrepreneurs : maçonnerie, M. Guerre, 135, rue Sébastien-Gryphe; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe; serrurerie, M. Devier, 17, rue Costes. Au 2<sup>e</sup> plancher.

*Chemin des Chermettes.* Construction d'une maison. Propr., M. Galéante, 28, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs : maçonnerie, M. Durand, grande rue de la Guillotière, 8; pierre dure, MM. Dussurget et C<sup>e</sup>, 4, place des Terreaux; pierre blanche, M. Simon, 43, rue Montgolfier; serrurerie, M. Molliard, 10, cours Vitton. Aux fouilles.

**Cabinet de MM. BOUILHÈRES et TEYSSEIRE, 4, rue des Forces.**

*Cours Gambetta (côté droit), près la rue Garibaldi.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Crozo, entrepr. de serrurerie, 3, rue de l'Oiselière; entrepr. de maçonnerie, M. Bouchet, 282, avenue de Saxe. Au 4<sup>e</sup> étage.

*Cours Gambetta (côté droit), et retour rue Garibaldi.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Guille, 35, rue Malesherbes; entrepr. de maçonnerie, M. Bouchet, 282, avenue de Saxe. Au 4<sup>e</sup> étage.

**Cabinet de M. E. BISSUEL, 27, place de la Comédie.**

*Avenue de Saxe côté gauche, angle de la rue Bouchardy.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. J. Thévenet, entrepr. de menuiserie, rue Vendôme, 33. Aux fouilles.

**Cabinet de M. F. CLERMONT, 8, rue du Bât-d'Argent.**

*Rue de Sèze.* 49. Construction d'une maison de rapport. Propr., MM. Andrié frères, liquoristes, 52, rue de Sèze; entrepreneurs : maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Armand, 143, rue Cuvier; menuiserie, M. Grépat, 124, rue Boileau; menuiserie, M. Clermont fils, rue Vauban, 73. Au 2<sup>e</sup> étage.

*Avenue de Saxe.* 133. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Clermont père, 73, rue Vauban; entrepreneurs : maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; menuiserie, M. Clermont fils, rue Vauban, 73. Au 2<sup>e</sup> étage.

**Cabinet de M. F. COMTE, 1, cours Gambetta.**

*Avenue Chevreul.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Viallet, quincailler, 24, rue Paul-Bert; entrepreneurs : maçonnerie, M. Gouyon, 56, cours de la Liberté; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et C<sup>e</sup> et Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Marchal, 12, rue Croix-Jordan; plâtrerie et peinture, M. Cabestan, 6, rue des Marrouniers. Toiture.

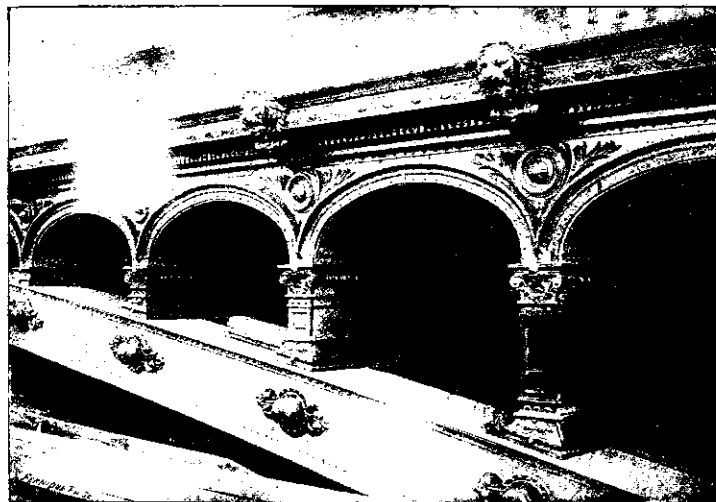
*Avenue Chevreul.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Viallet, quincailler, 24, rue Paul-Bert; entrepreneurs : maçonnerie, M. Orliange, rue Villeroi, 27; pierre de Villebois, M. Péju à Porcieu Amblagnieu (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Despeyroux, 259, rue Vendôme; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21, et Brelier, rue de Vendôme, 312; serrurerie, M. Quinchamps, 97, grande rue de la Guillotière. Toiture.

**Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.**

*Cours de la Liberté, angle de la rue Mazenod.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gouyon, entrepr. de maçonnerie, 56, cours de la Liberté; entrepreneurs : pierre de Villebois, MM. Janin frères et C<sup>e</sup>, et Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Débat, chemin Bellecombe, 71; menuiserie, M. J. Vermorel, 92, rue Créqui; serrurerie, M. Brunard, 11, rue des Passants. Au 2<sup>e</sup> étage.

**Cabinet de M. COURT, 6, rue de la Barre.**

*Cours Lafayette (côté gauche) entre l'avenue de Vendôme et la rue*



*Créqui.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Janin, entrepr. de menuiserie et charpente, 29, cours du Midi; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Villebois, MM. Janin frères et C<sup>ie</sup>, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Séze. Au plancher du 1<sup>er</sup> étage.

*Rue Vaubecour, angle rue Franklin.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M<sup>me</sup> vauve Fauvigue et Lelarge, entrepr. de maçonnerie, 28, rue des Remparts d'Ainay; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, M. Careau, 51, cours Charlemagne; menuiserie, M. Janin, 29, cours du Midi; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Séze; peinture, M. Labasse, 143, rue Cuvier. Au 3<sup>e</sup> étage.

*Rue Bêchevelin, 102.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Civial, place Saint-Pothin, 41; entrepreneurs: maçonnerie, M. Nann, cours de la Liberté, 30; pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu-Amblagnieu (Isère); pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, rue du Colombier, 23; menuiserie, MM. Neyton, 70, rue Bossuet, et Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, MM. Roubellat, 38, rue de Séze, et Richard, 6, rue de Marseille; peinture, MM. Labasse, 143, rue Cuvier, et Salin frères, 7, rue des Archers. Travaux intérieurs.

*Rue des Trois-Pierres, 51.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Peyret, 60, rue Sébastien-Gryphe; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Canque et Duhaile; pierre de Villebois, MM. Ducarre et Gerbod à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Lalive, rue Vendôme, 282; charpente, M. Michard, à Monplaisir; menuiserie, M. Pausu, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Carron, 18, rue de Bonnard; plâtrerie et peinture, M. Gayetti, 16, quai de la Guillotière. Au 3<sup>e</sup> étage.

*Cours Lafayette (coté gauche), angle de l'avenue de Vendôme.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Labasse, entrepr. de plâtrerie et peinture, 143, rue Cuvier; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Trept, MM. Vinard et C<sup>ie</sup> à Trept (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Henry, 23, rue Jacquard; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Séze. Au rez-de-chaussée.

*Route de Grenoble, 76.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Frandon y demeurant; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Jarrigeon et Denis, 20, chemin Saint-Victor; pierre de Villebois, MM. Gerbod et Ducarre, à Porcieu (Isère); charpente, M. Michard à Monplaisir. Au rez-de-chaussée.

#### Cabinet de M. J. DUBUISSON, 67, rue Molière.

*Cours Lafayette, 35.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. E. Pillon, 5, place Saint-Pothin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, rue de la Bourse, 6; pierre de Cruas, M. H. Rostagnat, 52, cours Gambetta; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C<sup>ie</sup>, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Paye, 98, rue Rabelais; menuiserie, MM. Branle, 171, rue Vendôme, Marchal, 12, rue Croix Jordan, et Mantelin, 253, rue Créqui; serrurerie, MM. Barbier, 6, rue Mazenod et Buclet fils, 2, rue Commarmot; plâtrerie et peinture, M. Cahnel, 8, rue de la Bourse. Au plancher du 1<sup>er</sup> étage.

#### Cabinet de M. Louis FANTON, 90, rue Vendôme.

*Avenue de Saxe, angle de la rue Montesquieu.* Construction de deux bâtiments de rapport. Propr. MM. Fanton, arch., 90, rue Vendôme; Besson, tailleur de pierre, à Montaliou Vercieu (Isère); Grépat, charpentier, 124, rue Boileau; Brizon, serrurier, 118, rue de Séze et Berger, peintre-plâtrier, rue Boileau, 123; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fesselaud et fils, 81, rue Vauban; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat et Janin frères et C<sup>ie</sup>, 67, quai de l'Hôpital. Au 5<sup>e</sup> étage.

*Rue Osanam, 22.* Construction d'une maison d'habitation. Propr., M<sup>me</sup> Teillon, 1, rue du Commerce; entrepreneurs: maçonnerie, M. Depiat, 11, rue Vauzelles; pierre de taille, MM. Janin frères et C<sup>ie</sup>, 67, quai de l'Hôpital; charpente et menuiserie, M. Henry, 23, rue Jacquard; serrurerie, M. Brizon, 118, rue de Séze; plâtrerie et peinture, M. Arienta, 1, place de la Croix-Rousse. Au 1<sup>er</sup> étage.

*Chemin de Baraban, à l'angle du chemin des Petites-Sours.* Construction d'une maison à loyer. Propr., M. Lascombe, 20, chemin de Baraban; entrepreneurs: maçonnerie, M. Buchenaud, 51, rue Masséna; pierre de taille, MM. Janin frères et C<sup>ie</sup>, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; serrurerie, M. Brizon, 118, rue de Séze; plâtrerie et peinture, M. Berger, 123, rue Boileau. Au 2<sup>e</sup> étage.

*Angle des rues Roquette et du Mont-d'Or.* Construction d'une maison à loyer. Propr. et entrepr., M. Duperrier, maître-maçon, 2, rue du Bon-Pasteur; pierre de taille, MM. Janin frères, Barthélemy, Pomparat et C<sup>ie</sup>; charpente, M. Henry; serrurerie, M. Brizon. Aux fondations.

*Rue Bellecombe, 13.* exhaussement d'une maison à loyer. Propr., M. Charlin-Guillin, apprêteur; maçonnerie, M. Chatoux, 3, place Saint-Pothin; pierre de taille, MM. Janin frères, Barthélemy Pomparat et C<sup>ie</sup>; charpente, M. Grépat; serrurerie, M. Queyrel. Au 2<sup>e</sup> étage.

*Crépieu (Ain).* Construction d'une villa. Propr., M. Bertrand à Crépieu; maçonnerie, M. Sauvanot, grande rue Saint-Clair; pierre de taille, MM. Janin frères, Barthélemy Pomparat, et C<sup>ie</sup>; charpente et menuiserie, M. Serre, à Crépieu; serrurerie, M. Brizon, 118, rue de Séze; plâtrerie-peinture, M. Desgrange à Saint-Clair. Au rez-de-chaussée.

#### Cabinet de M. GANDY, 40, rue Victor-Hugo.

*Rue Tête d'Or, 33.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Vermorel Felix, 150, cours Lafayette; entrepreneurs: maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 55, pierre de Villebois, MM. Janin frères et C<sup>ie</sup>, quai de l'Hôpital, 67; pierre blanche, M. Simon, 43, rue Montgolfier; charpente, M. Creuzevault, 90, chemin Bellecombe; menuiserie, M. J. Vermorel, 92, rue

Créqui; serrurerie, M. Reverdy, 16, rue d'Amboise; couverture, M. Ph. David, 2, cours Vitton. Au plancher du 2<sup>e</sup> étage.

#### Cabinet de M. GUILLOTÉL, 77, cours Lafayette.

*Rue Sébastien-Gryphe, angle rue Chevreul.* Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Renel, 36, rue Chevreul; entrepreneurs: maçonnerie, M. Manaud, 5, rue de la Vigilance; pierre de Villebois, MM. Ducarre et Gerbod à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Cartet, 97, rue Vauban. Au 2<sup>e</sup> étage.

#### Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

*Avenue de Saxe (coté gauche), et en retour sur la rue Bouchardy.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gay François, entrepr. de maçonnerie, 315, avenue de Saxe; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Varvarante, à Montaliou Vercieu (Isère); pierre blanche, Société anonyme des Carrières d'Injou, 33, rue de la Bourse; charpente, M. Richard, 33, grande rue de la Guillotière; menuiserie, M. Fabre, rue Duguesclin, 42; serrurerie, M. Cottin, rue Saint-Jean, 60. Au 4<sup>e</sup> étage.

*Avenue de Saxe (coté droit), angle rue de la Thibaudière.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. F. Jaussaud, 9, rue Franklin; entrepreneurs: maçonnerie, M. Bonnet, 36, rue Moncey; pierre de Villebois, M. Buisson, à Porcieu (Isère); pierre blanche, Société anonyme des Carrières d'Injou, rue de la Bourse, 33; charpente, M. Henry, 23, rue Jacquard; menuiserie, M. Bouilhères, rue d'Enghien, 4; serrurerie, M. Truchon, rue Franklin, 20 bis. Toiture.

*Rue d'Helvétie, 4.* Construction d'une maison. Propr., M. Titena, entrepr. de maçonnerie, 1, place des Célestins; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, Société des Carrières d'Injou, 33, rue de la Bourse; charpente, M. Henry, 23, rue Jacquard; plâtrerie et peinture, M. Vincendon, 115, rue Vendôme. Au 2<sup>e</sup> étage.

*Boulevard des Brotteaux, 47.* Construction d'un bâtiment. Propr., M. Laurent Pitiot y demeurant; entrepreneurs: maçonnerie, M. Louis Rochon, 20, rue de Béarn; pierre de Trept, M. Guicherd, à Trept (Isère).

#### Cabinet de M. PASCALON, 14, rue du Garet.

*Rue Grenette, 28, angle rue Palais-Grillet.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Monvenoux, 25, rue Grenette; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fesselaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois, Société anonyme des carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Denat, 16, quai Claude-Bernard; plâtrerie et peinture, MM. Bardet, 14, rue Robert, et Détanger, 16, rue des Remparts-d'Ainay; serrurerie, MM. Guet et Blanc, 23, rue Bât-d'Argent, et Barbier et Morand, 10, rue Mazenod. Au 5<sup>e</sup> étage.

#### Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre

*Cours Lafayette, angle du chemin de Bellecombe.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Perrin et fils, marchands de bois, rue de la Part-Dieu, 26; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fesselaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois: Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, rue Cuvier, 143; charpente, M. F. Cachet, à Villeurbanne; serrurerie, M. Muguet, 23, rue Chaponnay. Au 3<sup>e</sup> étage.

*Avenue de Saxe (coté gauche), et en retour dans les rues des Trois-Pierres et Creuset.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Chaize, maître-maçon; 284, avenue de Saxe; entrepreneurs: pierre de Trept, M. Saint-Point, à Trept (Isère); pierre blanche, M. Besson; menuiserie, MM. Misme, rue de Vendôme, 25, et Nerbollier et Raudier, 5, rue des Capucins; serrurerie, M. Arnaud, rue de Vendôme, 248; plâtrerie et peinture, M. Motto, rue Pierre-Corneille, 177; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe. Couverture.

*Rue Pierre-Corneille et en retour rue Fénelon.* Construction de deux bâtiments de rapport. Propr. M. Grimonet, entrepr. de menuiserie, 127, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, quai de l'Hôpital, 22; pierre de Villebois, M. Besson, à Montaliou-Vercieu (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grolée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au plancher du 1<sup>er</sup> étage.

*Cours Lafayette, angle de la rue Pierre-Corneille.* Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. MM. Dumont et Nouhen, entrepr. de maçonnerie, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C<sup>ie</sup>, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grolée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au plancher du 1<sup>er</sup> étage.

*Rue Molière, angle rue Fénelon.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Queyras, entrepr. de serrurerie, 12, rue Grolée; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Vivet, Sourd et Delafontaine, à Villebois; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C<sup>ie</sup>, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au plancher du 1<sup>er</sup> étage.

*Rue Molière.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lesselier, entrepr. de plâtrerie et peinture, 14, rue Romarin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Besson; charpente MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grolée. Au plancher du 1<sup>er</sup> étage.

*Cours Lafayette, angle rue Molière.* Construction d'un bâtiment de rap-

port. Propr., MM. Marin frères, entrepr. de charpente, 23, rue du Colombier, entrepreneurs : maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et Cie, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au plucher du 1<sup>er</sup> étage.

**Cours Lafayette.** Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. M. Dumont père, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Janin frères et Cie, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; pierre blanche, M. Besson; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au plucher du 1<sup>er</sup> étage.

**Cabinet de M. RIONDET, 41, rue de la Charité.**

**Ruede Marseille (côté gauche), angle rue Parmentier.** Construction d'une maison. Propr., MM. Arbaretaz et Cie, entrepr. de maçonnerie, 151, rue Sébastien-Gryphe; entrepreneurs: pierre de Trept, M. Carrier, à Saint-Hilaire-de-Brens (Isère); charpente, M. Boisson, 1, cours du Midi. Au rez-de-chaussée.

**Cabinet de M. RIPERT, 1, rue Bossuet.**

**Rue de Marseille, 23, et rue Saint-André, 6.** Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M. Marteau, entrepr. de menuiserie, 7, place Saint-Pothin; entrepreneurs: maçonnerie, M. Louis Rochon, 20, rue de Béarn; pierre blanche, M. Cartet, 97, rue Vauban; charpente, M. Janin, à Ecully; serrurerie, M. Poulmarch, 130, rue Pierre-Corneille; plâtrerie et peinture, M. Vincendon, 115, rue Vendôme. Couvert.

**Cabinet de M. Louis ROGNIAT, 279, avenue de Saxe.**

**Place du Pont, 1.** Transformation de l'ancienne brasserie Faure. Propr., M. Charroin y demeurant; entrepreneurs: maçonnerie, M. Geneste, 57, rue Créqui; charpente et menuiserie, M. Gouverne, à Saint-Cyr au-Mont-d'Or; serrurerie, M. Brunard, 11, rue des Passants; plâtrerie et peinture, M. Cabestan, 6, rue des Marronniers; céramique architecturale et decorative, MM. Perussou et Cie, 85, quai Pierre-Seize; sculpteur ornementiste, M. Labranche, 6, place Bellecour; installations électriques, M. Archinard, ingénieur, 28, rue d'Enghien.

**Cabinet de M. G. ROUGHETON, 46, cours Vitton.**

**Cours Vitton, 87 et 89.** Construction de deux maisons de rapport. Propr., M. L. Cesano, commissionnaire en soieries, 82, avenue de Saxe; entrepr. général, M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. Démolitions et fondations.

**Oullins.** Construction d'une cité ouvrière. Propr., M. Curtillet, 6, rue Dunois; entrepreneur général, M. A. Duchez, 15, boulevard des Casernes.

**Achèvement du grand Hôtel-Dieu.** — *Quai de l'Hôpital, rue de la Barre et rue Belle-Cordière.* Propr., les Hospices civils de Lyon; arch., M. Pascalon, 44, passage de l'Hôtel-Dieu; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital; charpente en fer, chantiers de la Buire, 32, rue Rachais; charpente en bois, M. Faye, 98, rue Rabelais.

**Ecole du service de santé militaire.** — *Avenue des Ponts du Midi, entre les rues Cavenne et de Marseille.* Propr., la Ville de Lyon; arch. en chef, M. Hirsch; arch. adjoint, directeur des travaux, M. J. Dubuisson, 33, quai Claude-Bernard; entrepreneurs: maçonnerie, M. J. Leduc, 39, rue de Marseille; ciments, M. B. Valanet, 30, chemin des Platanes, à Monplaisir; pierre de taille, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente en bois, MM. Savariou frères, 26, quai Jayr; charpente en fer et serrurerie, M. Th. Burnichon, à la Demi-Lune; menuiserie, M. Pansu, 21, rue des Asperges; plâtrerie et peinture, MM. Besse et Turin, 12, rue de Lyon, à Monplaisir; zinguerie, plomberie et couverture en ardoises, MM. Nicolas frères, 3, cours de la Liberté; fumisterie, M. Martin aîné, 29, rue de la Martinière. Aux fouilles.

**Hôtel des Invalides du travail.** — *Lieu dit de Champagne, 5<sup>e</sup> arrondissement.* Propr., le département et la Ville de Lyon; arch., M. Moncorger, arch. du département, rue du Commandant-Dubois; entrepreneurs: maçonnerie et pierre de taille, M. Nann, 30, cours de la Liberté; ciments, M. Mazet, 86, boulevard de la Croix-Rousse; charpente en bois, M. Joseph Janin, à la Demi-Lune; menuiserie, M. Martin aîné, 14, rue Saint-Etienne, à Saint-Etienne(Loire); plâtrerie, peinture et vitrerie, MM. Rondeau et Cie, 182, faubourg Saint-Denis, à Paris; zinguerie, M. Audemard, 174, avenue de Saxe; serrurerie et quincaillerie, M. Matignon fils, 41, quai Jayr. Aux premières fouilles.

**Monument de la République.** — *Place Carnot.* Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Blavette, 50, rue de Lille, à Paris; statuaire, M. Pénol, 89, rue Denfert-Rochereau, à Paris; entrepreneurs: maçonnerie, M. Day, 17, quai de la Guillotière; pierre de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre de Lucenay, M. Guillaume; charpente, MM. Savariou frères, 26, quai Jayr; serrurerie, M. Lagoutte, 19, rue Vieille-Monnaie; plâtrerie et peinture, M. Fournier, 7, rue de la Martinière; ferblanterie, plomberie et couverture, M. Petavil, 5, rue Godefroy. Au rez-de-chaussée.

**Nouveau Mont-de-Piété.** — *Rues Duguesclin, Servient, Clos-Suiphon et Part-Dieu.* Propr., l'administration du Mont-de-Piété, 43, rue Ferrandière; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République; entrepreneurs: maçonnerie, M. L. Canque, 33, rue Saint-Pierre; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre de Lucenay, M. Guillaume; charpente, MM. Savariou frères, 26, quai Jayr; serrurerie, M. Lagoutte, 19, rue Vieille-Monnaie; plâtrerie et peinture, M. Fournier, 7, rue de la Martinière; ferblanterie, plomberie et couverture, M. Petavil, 5, rue Godefroy. Au rez-de-chaussée.

**Pont Morand.** — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., MM. Schneider et Cie, au Creusot. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, 21, quai de la Guillo-

tière. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Achèvement des parties décoratives.

**Pont Lafayette.** — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., la compagnie de Fives-Lille, à Givors. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, quai de la Guillotière, 21. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pose des arcs métalliques et achèvement des maçonneries.

**Pont du Midi sur le Rhône.** — Reconstruction. Propr. la ville de Lyon. Ingénieur en chef, directeur M. Clavenat. Conducteur principal, M. Fabrégue. Parties métalliques: entrepr., MM. Moisant, Laurent, Savy et Cie, boulevard Vaugirard, 20, à Paris. Maçonneries: entrepr. MM. Claret et Thouvard, 26, quai Claude-Bernard. M. Moyné, chef de service. Pierre, de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Élévation des piles et culées.

## TRAVAUX PARTICULIERS

### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

**3<sup>e</sup> Arrondissement.** — Angle sud-est de l'avenue du Château et de la rue Boiteau. Propr., M. Dussurget, tailleur de pierre blanche, 4, place des Terreaux; arch., M. Blein, 74, cours de la Liberté. Construction d'une maison.

Rue Paul-Bert, 27. Propr., M. Motto, entrepr. de plâtrerie et peinture, 177, rue Pierre-Corneille; arch., M. Bellemain, 25, rue Saint-Pierre. Construction d'une maison.

Rue Paul-Bert, 252 bis. Propr., M<sup>me</sup> veuve Duffey, 4, rue Paul-Bert, entr. de maçonnerie, MM. Gerbe et P. Michelon, 44, grande rue Saint-Clair. Construction d'une maison.

Rue Louis-Blanc, angle de la rue Dussaussoy. Propr., la Société civile des logements économiques, 2, avenue de l'Archevêché; arch., M. Germain y demeurant. Construction de trois maisons de rapport.

Cours Gambetta et route de Grenoble. Propr., M. Plantin; arch., M. Sarry, 5, rue Childebert, entrepr. de maçonnerie, MM. Malterre et fils, 22, rue Palais-Grillet. Maison.

**5<sup>e</sup> Arrondissement.** — Entre les rues Saint-Pierre-de-Vaise, Saint-Didier et Cottin. Propr., la Société civile des logements économiques, 2, avenue de l'Archevêché; arch., M. Germain y demeurant. Construction de cinq maisons de rapport.

Angle des rues Mont-d'Or et Roquette. Propr., M. Duperrier, arch., M. Louis Fanton, 90, rue Vendôme. Construction d'une maison.

Chemin de Champagne. Propr., M. Ch. Nann, entrepr. de maçonnerie, 30, cours de la Liberté; arch., MM. Bouilhères et Teyssère, 4, rue des Forces.

Rue des Macchabées, 71. Propr., M<sup>me</sup> Duchamp; arch., M. E. Bissuel, 27, place de la Comédie. Construction d'une maison.

Place de Fourvière, angle montée des Auges. Propr., M. Burel; arch., M. Boiron, 8, rue Constantine. Construction d'une maison.

**6<sup>e</sup> Arrondissement.** — Angle des rues Ney, Louis Blanc et Masséna, 102. Propr., M. Mille, place Tolozan; arch., M. Louis Fanton, 90, rue Vendôme. Construction d'une maison.

Rue Cuvier, 35-37. Propr., M. Jaussand, 9, rue Franklin; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. Construction d'une maison annexe.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — *Le 12 mai.* — Sous-préfecture de Villefranche. Travaux de chemins sur les communes de Lamure, Terrand, Lâtra, Lozanne et Valsonnnet (4 lots). Mont., 43.400 fr. — 1<sup>er</sup> lot. M. Joubert, à Lamure, adj., à 11 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. M. Vedrine, à Lyon, adj., à 3 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. M. Guillot, à Villefranche, adj., à 4 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. M. Machebeuf, à Tarare, adj., à 1 p. 100.

**Rhône.** — *Le 19 mai.* — Hôtel de ville de Lyon. Direction d'artillerie de Lyon. Adjudication de plomb en saunous. M. La Selve, 26, quai Tilsitt, à Lyon, adj., à 21.450 fr.

**Rhône.** — *Le 22 mai.* — Mairie de Lyon. Vente de matériaux à provenir de la démolition de bâtiments acquis pour la démolition de bâtiments acquis par la ville et situés quai Claude-Bernard, 15, et rue Cavenne. Acq. MM. Oddoux, 66, cours Gambetta, sur une mise à prix de 3.600 fr.

**Ain.** — *Le 28 mai.* — Préfecture. Service vicinal. Chemin de grande communication n<sup>o</sup> 69. Reconstruction du pont de Rêchagneux sur l'Albarine, au territoire de Saint-Maurice-de-Rémens. Mont., 23.000 fr. M. Lucard, à Ambérieu, adj., à 13 p. 100.

**Ain.** — *Le 28 mai.* — Préfecture. Ponts et chaussées. Routes nationales, n<sup>o</sup> 83 et 84. Route n<sup>o</sup> 83, 6.475 fr. Prix du devis: MM. Batisse et Chanel. MM. Boisset, 1 p. 100. Dupontet, 1 p. 100. M. Joseph-Marie Roux, à Villefontaine, adj., à 2 p. 100. — Route n<sup>o</sup> 84, 22.429 fr. 51. MM. Dupontet, 2 p. 100. Pacaud, 1 p. 100. Batisse, 1 p. 100. Berbezy, 2 p. 100. Rase, 2 p. 100. Sapanel, 1 p. 100. Robin, 2 p. 100. Merme, 2 p. 100. Vuillemin, 2 p. 100. Monier aîné, 2 p. 100. MM. Bergeron et Chavanne, à Bellegarde, adj., à 3 p. 100.

**Côte-d'Or.** — *Le 24 mai.* — Sous-préfecture de Chatillon. Travaux de chemins vicinaux. Meulson. Ch. vic. n<sup>o</sup> 6, 2.405 fr. 53. MM. Lejeune, 15 p. 100. Lapeyre, 45 p. 100. M. Chalmandrier, à Vanvey, adj., à 13 p. 100. Lucey. Ch. vic. n<sup>o</sup> 6, 3.838 fr. 88. M. Petit, 26 p. 100. M. Jean-Baptiste Fournier, à Gurgy-la-Ville, adj., à 32 p. 100. Terrefondrée. Ch. vic. n<sup>o</sup> 9, 4.995 fr. 44. M. Lejeune, 24 p. 100. M. Ormancey, 17 p. 100. M. Chalmandrier, 30 p. 100. M. Jules Gremaux, à Moitron, adj., à 33 p. 100.

**Jura.** — *Le 29 mai.* — Préfecture. Travaux communaux. Adjudicataires: M. Perriquet. Répar. aux fontaines, 6.448 fr. 02. M. Vincent Maluez, à Auges, 17,40 p. 100. Panssières. Const. de 2 puits, 2.602 fr. 92. M. Maurice Décliarrière, à Beaufort, 8,75 p. 100. — Gâtina. Restaur. du clocher, 2.137 fr. 49. M. Constant Déplace, à Thoirrette, 2 p. 100. — Vevv. Répar. à l'église et au presbytère, 1.750 fr. 03. M. François Giraud, à Lous-le-Saunier, 15,02 p. 100.

**Jura.** — *Le 21 mai.* — Sous-préfecture de Saint-Claude. Chemins vicinaux. Mont., 9.540 fr. M. Joseph Boutté, à Saint-Bonnet-en-Bresse, adj., à 9 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — *Le 26 mai.* — Sous-préfecture de Louhans. Travaux de che-

mins. Sens. Ch. n° 5, 11.467 fr. 41. M. Bertin, à Saint-Léger-sur-Dheune, adjud. à 8 p. 100.

**Saône (Haute).** — *Le 14 mai.* — Préfecture. Service spécial de la Saône. Reconstruction des portes d'aval de l'écluse de Savoyeux et de la porte de garde de Vèreux. Mont., 6.000 fr. M. Jules Bideaux, à Prantigny, adj. au prix du devis.

**Yonne.** — *Le 12 mai.* — Sous-préfecture de Sens Travaux communaux. Adjudicataires. Clôture de l'école de Compigny, 5.587 fr. 98 MM. Moreau et Licq, à Sens, 19 p. 100. — Mur de soutènement et travaux d'assainissement, à Foissy, 2.279 fr. 74. M. Jugnot, à Flacy, 11 p. 100. — Clôture du cimetière de Marsaugy, 2.481 fr. 24. M. Bonflox, à Dixmont, 20 p. 100.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — *Mercredi 18 juin 2 h 1/2.* — Mairie de Lyon, 3<sup>e</sup> arrondissement. Construction d'un égout, rue de Vendôme, entre le cours Gambetta et la grande rue de la Guillotière. Travaux estimés à la somme de 9.223 fr. 50, non compris une somme de 276 fr. 50 pour ouvrages imprévus.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (1<sup>re</sup> division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de neuf heures et demie du matin à midi, et de deux heures à cinq heures du soir.

**Rhône.** — *Mercredi 25 juin, 2 h.* — Préfecture. Ponts et chaussées. Service spécial du Rhône. Reconstruction du flotteur du guideau du pont du Change, à Lyon. Travaux à l'entreprise : fers laminés, fers de mécanisme et fers de soudure, 16.158 fr. 71. Bronze, 14 fr. Charpente bois de sapin équarri, 100 fr. Tot., 16.272 fr. 71. Somme à valoir pour travaux imprévus, 2.727 fr. 29. Tot. général, 19.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., il servira de cautionnement définitif.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés. 1<sup>o</sup> Dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 10 h. du matin à 4 h. du soir; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Clarard, ingénieur ordinaire, à Lyon, quai Fulchiron, n° 23, de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

**Ain.** — *Mercredi 4 juin, 3 h.* — Hôtel de ville de Bourg. Adjudication des travaux de construction d'une école de garçons avec école maternelle au clos Wolff. Les travaux à adjudger sont évalués, non compris la somme à valoir pour les cas imprévus et les honoraires de l'architecte à la somme de 52.014 fr.

On pourra prendre connaissance des pièces du projet à l'hôtel de ville (bureau du piqueur-voyer) où elles resteront déposées jusqu'au jour de l'adjudication, et chez M. Rochet, architecte, rue du Gouvernement, n° 21, à Bourg, tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 h. du matin à 5 h. du soir.

**Doubs.** — *Mercredi 4 juin.* — Préfecture. Ponts et chaussées. Canal du Rhône au Rhin. Réfection de bajoyers et réfection de portes d'écluses. — 1<sup>er</sup> lot. Réfection des bajoyers de l'écluse, 54 bis d'Avenay et approfondissement du détroit en aval. Travaux à l'entreprise, 12.322 fr. 63. Sommes à valoir, 2.677 fr. 37. Total, 15.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Remplacement des portes de l'écluse 54 bis. Travaux à l'entreprise, 5.530 fr. 49. Sommes à valoir, 269 fr. 51. Total, 5.800 fr.

Renseignements : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (1<sup>re</sup> division); 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Laureaux, ingénieur ordinaire à Besançon, rue de Lorraine, 5.

**Doubs.** — *Lundi 9 juin, 11 h.* — Sous-préfecture de Baume-les-Dames. Construction d'un pont métallique et d'un lavoir. — 1<sup>er</sup> lot. Montagney. Construction d'un pont métallique au passage du chemin vicinal ordinaire n° 4, sur l'Ognon. Mont., 16.405 fr. 07. Caut., 537 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Passetontaine. Construction d'un lavoir ouvert avec abreuvoir en fonte. Mont., 5.210 fr. 43. Caut., 174 francs.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Drôme.** — *Dimanche 22 juin, 2 h.* — Mairie de Bourg-de-Péage. Etablissement d'une canalisation pour distribuer dans la banlieue l'eau provenant des fontaines de la vallée de Charlieu. Montant des travaux, 13.367 fr. 30. Somme à valoir, 1.143 fr. 27. Total de l'adjudic., 14.510 fr. 57. Le cautionnement est fixé à 600 fr.

Il sera versé en numéraire entre les mains du receveur. Le cahier des charges, le devis et le bordereau des prix des travaux à adjudger, sont déposés à la mairie, où l'on peut en prendre connaissance.

**Jura.** — *Jeudi 5 juin, 2 h.* — Sous-préfecture de Dôle. Travaux départementaux. Transfert de l'asile des aliénés de Dôle à Saint-Yllie. — 1<sup>er</sup> lot. Charpente en bois,

68.399 fr. 03. Charpente en fer, 28.403 fr. 68. Ces deux articles feront l'objet d'un seul lot. Mont., 96.802 fr. 71. Caut., 4.800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Toiture, zincage, ferblanterie. Mont., 21.492 fr. 54. Caut., 1.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Briquetage, plâtrerie. Mont., 43.246 fr. 54. Caut., 2.400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 31.133 fr. 35. Caut., 1.500 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Mont., 10.191 fr. 56. Caut., 500 fr.

Le devis des travaux, les plans les cahiers de charge, sont déposés à la sous-préfecture de Dôle ou chacun pourra en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 9 h. du matin à midi et de 2 h. à 5 h. du soir.

**Puy-de-Dôme.** — *Mardi 3 juin, 1 h. 1/2.* — Mairie de Riom (Ministère de la Guerre). Génie militaire. Extension du casernement dans la place de Riom. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, plâtrerie, pavages, dallages et bitume. Eval., 339.665 fr. Dépôt de garantie, 6.000 fr. Caut., 19.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture, zincage. Eval., 25.240 fr. Dépôt de garantie, 300 fr. Caut., 1.200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Eval., 65.390 fr. Dépôt de garantie, 1.000 fr. Caut., 3.200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Eval., 95.315 fr. Dépôt de garantie, 1.300 fr. Caut., 4.700 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Eval., 45.929 fr. Dépôt de garantie, 600 fr. Caut., 2.200 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Eval., 12.840 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Ameublement mobile. Eval., 15.745 fr.

Les pièces du marché sont déposées à la mairie de Riom et aux bureaux du génie de Clermont-Ferrand.

**Puy-de-Dôme.** — *Samedi 14 juin, 11 h.* — Sous-préfecture d'Issoire. Construction de deux maisons d'école à Courgout. Mont., 25.497 fr. 75, non compris 1.569 fr. 25 à valoir. Construction d'une maison d'école au hameau d'Auzolles, commune de Saint-Alyre-ès-Montagne. Mont., 12.472 fr. 40, non compris 427 fr. 60 à valoir pour cas imprévus. Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie (Haute).** — *Jeudi 12 juin, 11 h.* — Sous-préfecture de Thonon-les-Bains. Commune de Vinzier. Reconstruction de l'église paroissiale. — Dépense prévue au devis, 43.691 fr. 45. Somme à valoir, 1.500 fr. — Total, 45.196 fr. 45. Montant du cautionnement, 2.200 fr. M. Denarié, architecte, à Annecy, auteur du projet.

**Yonne.** — *Lundi 9 juin.* — Sous-préfecture de Sens. Substitution d'un tablier métallique au tablier en charpente d'un pont. Mont., 4.530 fr. 05.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Yonne.** — *Vendredi 13 juin, 2 h.* — Préfecture. Travaux de réfection des portes de garde de Joigny et de Saint-Aubin et de restauration de l'écluse de Saint-Aubin, sur la rivière d'Yonne — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. Réfection des portes de garde de Joigny et de Courlon : fournitures à pied d'œuvre, 9.999 fr. 50. Restauration de l'écluse de Saint-Aubin : travaux en œuvre, 18.674 fr. 87. Fournitures à pied d'œuvre, 14.634 fr. 67. Tot., 43.309 fr. 04. Somme à valoir, 36.690 fr. 96. Tot. général, 80.000 fr. Caut. provisoire et définitif, 1.400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et ferronnerie. Charpente, 6.401 fr. 70. Fers et autres métaux, 4.913 fr. 08. Gondronnage et peinture, 346 fr. 04. Tot., 11.660 fr. 82. Somme à valoir, 339 fr. 48. Tot. général, 12.600 fr. Caut. provisoire et définitif, 400 fr. Communication des pièces de projet dans les bureaux : 1<sup>o</sup> de la préfecture; 2<sup>o</sup> de M. Bonneau, ingénieur à Sens.

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

### MAISONS

Cours Morand, 25. Acq. M. Stéphane Périolat, 39, rue de la Bourse.  
Rue Paul-Bert, 173, angle du boulevard de la Part-Dieu. Acq. M. François Jaussand, 9, rue Franklin (52.750 fr.)

## FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS

### DE SOCIÉTÉS

#### FORMATION

Paufique frères, entreprise de travaux de fumisterie, 33, rue de la Bourse, 10 ans (100.000 fr.)

Le Gérant : PITRAT

LYON, IMP. PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — L'usine de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

### CARRIÈRES, MINES

**PIERRE DE TOURNUS**, blanche, demi-dure.  
**JEUGEON FRÈRES**, entrepreneurs et Mds de pierres à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières, — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toute saison.

### TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

**PIERRES DE TOURNUS**. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

### FILTRES

**MAISON BERTHIER**, fondée en 1840, 3 et 5, rue de Jarente, LYON. Spécialité de filtres de toutes dimensions pour clarifier et assainir les eaux. — Réservoirs en pierres avec filtres pour industries. *Seul fabricant, 7 fois médaillé.* — Marbrerie en tous genres.

### TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

**VOLLAND FILS AINÉ**, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, kiosques, chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

### ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD PÈRE** et **FILS**, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisiers d'Angers.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun.

**MAZARD PIERRE**, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

### ABAT-JOUR

**ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE**. Avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

### PRODUITS CERAMIQUES

**PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de

Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en sciencie, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

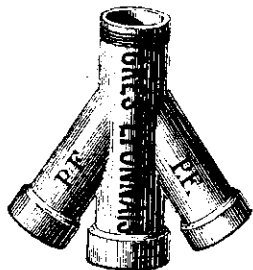
### CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

**PONCET, (C.)** quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et usine de ciments de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMMER de Marseille.

**GAY, MATHIEU ET CHEVROT**, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Peiloux, du Valbonnais, Verieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

# GRÈS LYONNAIS



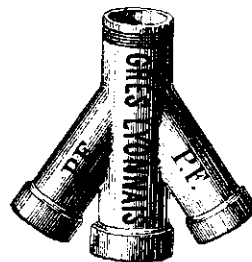
MARQUE DÉPOSÉE

FABRICATION SPÉCIALE DE

## TUYAUX EN GRÈS VITRIFIÉ

POUR

*Conduites d'Eau et d'Acide, Egouts, Colonnes de Fosses*

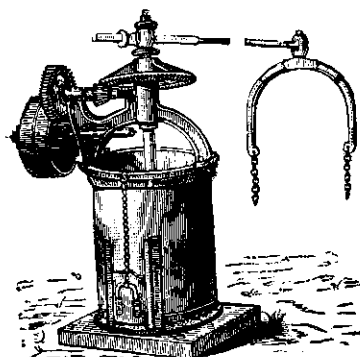


MARQUE DÉPOSÉE

# PROST FRÈRES

16, quai de Bondy. — LYON

Usine à la TOUR-DE-SALVAGNY (Rhône). — Dépôt à SAINT-ÉTIENNE, rue de Roanne (Loire)



CONSTRUCTION MÉCANIQUE

## J. DELACQUIS

3, rue du Château, près le cours Gambetta

LYON

— 18 MÉDAILLES OR ET ARGENT —

FOURNISSEUR DE L'ÉTAT ET DES HOSPICES CIVILS, B<sup>te</sup> S. G. D. G.

Matériels complets pour entrepreneurs : Bétonnières circulaires à grand travail, nouveau système breveté s. g. d. g., pour béton, chaux, ciment et mêchefer. Echelles d'engins, treuils, broyeurs à mortier, voies portatives, vagonnets, monte-charge, locomobiles, etc., charpentes en fer, colonnes fer et fonte, réservoirs en tôle. Spécialité de pompes à manège pour l'arrosage, pompes à main de tous systèmes et de toutes profondeurs, pompes à purin, presses ou presses à vis ou hydrauliques, pour l'agriculture et l'industrie. Spécialité pour huileries, broyeurs et cylindres, pour tout emploi, hache-paille, coupe-racines, et rapés à tourteaux. Matériels pour la fabrication du chocolat et installations d'usines, etc.

GRANDES TUILERIES MÉCANIQUES

## PERRUSSON PÈRE & FILS & MARIUS DESFONTAINES

*Tuiles, Briques et tous Produits céramiques*

PLATRES DE BOURGOGNE

CARRELAGES MOSAIQUES EN GRÈS VITRIFIÉ

## DÉPOT GÉNÉRAL DE LYON

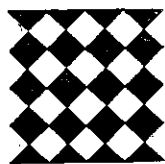
85, quai de Pierre-Scize, 85

MANUFACTURE DE CARRELAGES MOSAIQUE

DE TRAVAUX DE CIMENTS

ET CARRELAGES DE TOUS GENRES

DALLAGES



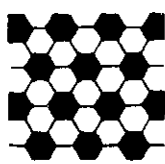
## C. PONCET

60, Quai Pierre-Scize, 60

LYON

91, rue d'Annonay, SAINT-ÉTIENNE

ORNEMENTS



ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

à Arc et à Incandescence

## SAUTTER, LEMONNIER & C<sup>IE</sup>

26, avenue Suffren, PARIS

FOURNISSEURS DES MINISTÈRES DE LA GUERRE ET DE LA MARINE ET D'UN GRAND NOMBRE D'ADMINISTRATIONS.

TRÈS NOMBREUSES INSTALLATIONS FAITES POUR USINES, VILLES, GARES, MAISONS PARTICULIÈRES.

CHANTIERS DE CONSTRUCTIONS

Tous les devis sont adressés gratuitement après réception des indications nécessaires.

## LA PRESERVATRICE

FONDÉE EN 1861

La plus Ancienne Société d'Assurances

CONTRE LES ACCIDENTS

DIRECTEUR-FONDATEUR HIPPOLYTE MARESTAING

Au 31 Décembre 1888, 364.500 Sinistres réglés

Indemnités payées VINGT-QUATRE Millions

SIÈGE SOCIAL EN SON HÔTEL A PARIS

8, rue Louis-le-Grand, 8

S'adresser à M. SCRIBE agent à LYON

4, rue de la Bourse.

## LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT

22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

## Dictionnaire d'Art Ornemental

PAR MÉCHIN

Détails et Ensembles d'architecture, de sculpture de décoration, se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.

120 planches par année

Une livraison de 10 planches par mois. — Prix de l'abonnement annuel : 17 fr.

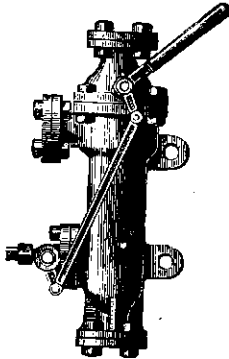
# KÖERTING FRÈRES

41 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.

41 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS



## APPAREILS A JET - PULSOMÈTRES - INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION - FABRIQUE DE MOTEURS A GAZ

**INJECTEURS UNIVERSELS**, système Kœrting, pour alimenter les chaudières fixes locomobiles et locomotives, avec de l'eau froide ou chaude, jusqu'à 70° centigrades; aspiration jusqu'à 7 m/m; pas de tâtonnements ni réglage pour la mise en marche.

**RECHAUFFEURS D'EAU D'ALIMENTATION** avec la vapeur d'échappement (10 à 15 0/0, d'économie).

**VENTILATEURS** de cheminées, pour chaudières marines et autres, amélioration du tirage et grande économie de combustible.

**VENTILEURS** pour séchoirs, mines, encolleuses, etc.

**ELEVATEURS** à jet de vapeur, pour élever des liquides acides ou non.

**POMPES A INCENDIE, VIDE-GALES, ELEVATEURS DE CIRCULATION**, pour Léviathans et pour cuiviers de blanchisserie.

**ELEVATEURS** à jet d'eau, fonctionnant avec la pression de l'eau des villes.

**PULSOMÈTRES**, système Kœrting, économie de 40 0/0 de vapeur, rendement et dépense de vapeur garantis.

**ASPIRATEURS, COMPRIEURS D'AIR**, Barboteurs, Souffleurs sous grilles.

**CONDENSEURS** à jet d'eau, pour machines à vapeur de toutes grandeurs; augmentation de force jusqu'à 45 0/0 et, par suite, grande économie de combustible.

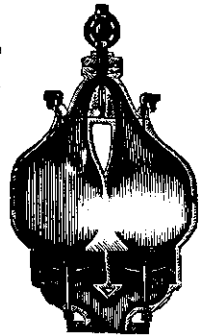
**PURGEURS AUTOMATIQUES** d'eau de condensation pour conduites de vapeur.

**SPECIALITE DE ROBINETS** pour eau et vapeur.

**GRAISSEURS**, système Porote, avec graisse solide. Propreté économie.

**AMIANTE** en feuilles, fils, cordes, pour joints à vapeur.

**POMPES A BRAS** et **APPAREILS HYDRAULIQUES**.



## ENTREPRISE A FORFAIT D'INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGES ET DE SECHAGES A L'AIDE DE NOS CORPS DE CHAUFFAGES A AILETTES

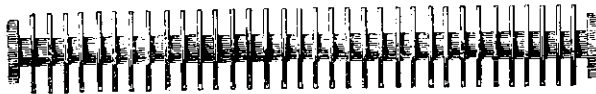
**ELEMENTS A AILETTES OBLIQUES**. Meilleure utilisation de la surface de chauffe. Rendement supérieur à celui des éléments à ailettes droites.

**TOYAUX A AILETTES GRANDES ET SERREES** développant une surface de chauffe énorme. Prix très bon marché du mètre carré de surface de chauffe, depuis 8 francs.

**CALORIFERE A AIR CHAUD**, composé d'éléments à ailettes diagonales. Meilleure utilisation du combustible. Prix réduits. Installation très simple.

**NOUVEL APPAREIL A DESINFECTER SANS CHAUDIERES A VAPEUR**. Efficace certain. Prix très bas.

Tous nos Appareils sont donnés à l'essai. — Prospectus et Références gratuits et franco sur Demande

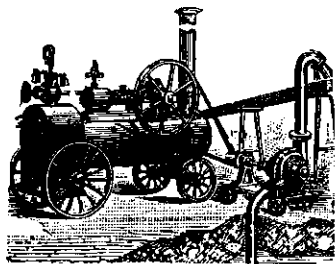


Nous fournissons gratuitement les Plans et Devis de Chauffages de tous systèmes

## MATÉRIEL DISPONIBLE

LOCOMOTIVES ET WAGONS, A DIVERSES VOILES  
LOCOMOTIVES, DE 2 A 30 CHEVAUX

ACHAT, VENTE



LOCATION

Pompes Letestu, Dumont et autres.  
Grues roulantes, pivotantes, fixes et à vapeur.  
Machines fixes, avec ou sans condensation.  
Trebuis fixes et roulants.  
Chaudières Tubulaires, à foyer intérieur, et à bouilleurs  
Wagons et Matériel Décauville.  
Raisins vignoble fer et acier.

ENVOI SUR DEMANDE DE CROQUIS ET AUTOGRAPHES

J. ROHMER, 52, cours Perrache, LYON

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES

AGENCE RÉGIONALE, rue de l'Hotel-de-Ville, 31, LYON

CH. CHARNIGOUX REPRÉSENTANT POUR LYON ET LA RÉGION

Vente et pose de Sonneries électriques, Boutons, Tableaux indicateurs, Avertisseurs d'incendie, Piles Signaux électriques, etc., etc. Téléphones domestiques remplaçant avantageusement les Porte-Voix ordinaires pour appartements, usines, châteaux, etc. Téléphones « Ader » et autres adoptés par l'Adm. des Postes et Télégraphes, dans les Réseaux de l'Etat. Câbles pour Lumière électrique, etc.

## VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

10, rue Saint-Pierre-le-Vieux  
près de l'Archevêché

Médailles de Bronze à Annery, d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux  
Cette dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

25 ANS DE GARANTIE  
PIANOS HARMONIUMS  
SPECIALITE DE  
TRANSPOSITEURS  
Faisant jusqu'à  
13 demi-tons  
ACCORDS  
EN VILLE  
A 2 Francs  
Vente comptant 2 cordes 400 fr.  
— 3 cordes 500 fr.  
LOCATION-VENTE  
Par mois, depuis 15 fr.  
LOCATION AU MOIS  
5. 6. 7. 8. 9. 10 fr.  
11. 12. 13. 14. 15 f.  
RONZEAU  
64, rue Guillaumière

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES  
Pour la Ville et le Dehors  
Maison GUITTA Fils  
FATOU-GUITTA Succ<sup>e</sup>  
Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2  
GROS VERRES A VITRES DÉTAIL  
Verres du Nord, Verres de Couleurs  
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres striés et losanges de Saint-Gobain  
Verres anglais et Vitraux d'appartement

AVIS  
LE CABINET DE RHABILLAGE  
De feu M. VACHON, est toujours  
53, quai Pierre-Scize, 53

Continué par M<sup>me</sup> veuve VACHON et les opérations faites par M. B. JANIN, élève et successeur de M. VACHON.

Les meilleurs soins seront comme par le passé donnés à la clientèle.

Le Progrès Agricole et Viticole  
ORGANE DES CULTIVATEURS ET VIGNERONS  
Parait tous les Dimanches  
Abonnements d'essai pour 1 mois 75 c.  
12 PAR AN  
ADRESSER LES DEMANDES  
à M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole  
à VILLEFRANCHE (Rhône)

BIBLIOTHÈQUE DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE  
PUBLICATIONS NOUVELLES  
Le greffage pratique de la vigne, guide du greffeur, indiquant la manière d'opérer toutes les principales greffes, la mise en pépinières, etc., avec nombreuses gravures, par V. VERMOREL. Prix : 1.50 franco. 1 fr. 65  
Agenda viticole pour 1890, élégante brochure, format et reliure portefeuille, comprenant de nombreux tableaux et renseignements pratiques à l'usage des viticulteurs. — Prix : 2 fr. 50; franco. 2 fr. 75  
Adresser les demandes accompagnées d'un mandat ou timbres-poste à M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole, à VILLEFRANCHE (Rhône)

INGÉNIEUR civil, mécanicien, demande emploi comme chef d'atelier ou de service dans tous genres de construction, usine ou administration. Excellentes références. Ecrire ou s'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. N° 8031 bis

HOMME jeune, connaissant les industries du bâtiment, pouvant faire plans, toisés et comptabilité demande emploi. Ecrire Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. N° 8029.

ECLAIRAGE PUBLIC  
COMBURES QUI N'ONT PAS DE GAZ  
MAISON SPÉCIALE  
Tarif unique sur demande. Eclairage par la Société et le Métro

Jules JANIN fils, à LYON (Villette).